



Pour une rénovation des expertises des projets de recherche de l'agence nationale de la recherche (ANR)

CONTEXTE

Alors que les résultats de l'appel à projet générique de l'ANR de 2021 sont acquis et que l'appel à projet de 2022 s'ouvrira bientôt, le SNPTES souhaite que soit envisagé, au plus vite, des changements dans la procédure d'attribution des financements ANR. En effet, la loi de programmation de la recherche (LPR) va conduire à une augmentation notable des crédits d'intervention de l'agence, et par conséquent, du taux de succès, qui doit s'accompagner d'évolutions de la procédure d'attribution. À ce jour, ce processus d'attribution des financements demeure perfectible, opaque et finit par décourager bon nombre de chercheuses et chercheurs. Le SNPTES rappelle en outre ici qu'il n'a jamais émis d'opposition de principe à un financement d'une partie de la recherche par appels à projets, du moment que celui-ci ne se substitue pas à des crédits de bases adaptés (crédits qui doivent permettre, entre autre, l'emploi de personnels permanents en nombre suffisant), que les taux de succès soient proches de 50% (comme c'est le cas en Allemagne et en Suisse par exemple) et que les procédures d'attributions soient justes.

Ainsi, et si les budgets de l'ANR suivent la programmation portée par la LPR, le financement des projets de recherche devrait sortir quelque peu de l'effet de loterie vécu depuis quelques années, effet causé par un sous-financement inacceptable de l'agence (taux de succès inférieur à 16,5% entre 2013 et 2018). Comme le soulignait à ce propos le rapport sur le *Financement de la recherche* produit par un des comités mis en place en 2019 pour préparer la LPR : "... il est admis qu'un taux de succès inférieur à 30% revient à introduire une part d'aléatoire importante dans la sélection des bons projets...". Ce rapport énonce également que les comités de sélections de l'ANR peinent à expliquer pourquoi un projet n'est pas retenu. Pour autant, le SNPTES considère que l'augmentation des crédits d'intervention de l'agence (et donc des taux de succès) ne doit pas être le seul moyen de redonner de la crédibilité au financement par projet. La procédure d'évaluation et d'attribution des financements doit elle aussi être rénovée pour être plus équitable, d'une plus grande transparence et surtout beaucoup plus constructive. En effet, lorsqu'un consortium composé notamment de structures de recherche publique se met en place pour définir un projet commun de recherche et demander le soutien de l'Etat via l'ANR, il est absurde financièrement et humainement parlant que ce projet ne puisse pas à terme être soutenu. La méthode de gestion de la recherche par financement par projet ne doit pas se résumer à un retour binaire oui/non mais plutôt à un accompagnement jusqu'à ce que le projet soit mature s'il a du potentiel.



QUELLES MESURES ?

- Différentes mesures peuvent être entreprises pour cela. Le SNPTES demande en premier lieu qu'un historique des évaluations soit mis en place. En effet, actuellement, un projet non retenu au premier essai doit repartir de zéro l'année suivante avec parfois des commentaires des évaluateurs opposés d'une année sur l'autre ! Un historique d'évaluation, qui pourrait comporter une notation détaillée avec, par exemple, un score global, aurait comme vertu principale d'accroître la qualité des projets lorsqu'ils n'obtiennent pas de financement au premier dépôt. En effet, les équipes de recherches pourraient prendre en compte les commentaires des évaluateurs ; ceux-ci, à leur tour, mettraient en rapport les modifications apportées aux projets au regard de la (des) précédente(s) évaluations. Par la conservation de l'historique, les demandes de modifications contradictoires d'une année sur l'autre seraient évitées. Avec la mise en place d'un score et de cet historique, avec une note qui ne pourrait jamais être revue à la baisse entre deux évaluations, les projets pourraient être améliorés pour qu'en deux dépôts, voire exceptionnellement trois, tous obtiennent un score seuil donnant lieu au financement (à condition d'avoir pris en compte les commentaires des évaluateurs).
- Le déploiement d'un historique appelle avec lui une continuité des rapporteurs pour chaque projet. En assurant la continuité des collègues qui évaluent un même projet d'une année sur l'autre, on gagne, là encore, en cohérence et on permet aux équipes de mûrir leur projet de manière constructive. Le SNPTES souhaite également que la question de l'anonymat des rapporteurs soit une nouvelle fois posée, de même que leur nombre évaluant chaque projet. Disposer de trois rapporteurs pourrait sûrement être le gage d'une meilleure appréciation collégiale des projets.
- Afin de favoriser la prise de risque, pour les chercheurs qui déposent leur projet comme pour ceux qui évaluent, un mécanisme de montée en charge des financements pourrait également être mis en place. Les porteurs du projet pourraient ainsi, uniquement s'ils le demandent, proposer une programmation budgétaire adaptée à leur projet. Ceci serait particulièrement adapté, par exemple, aux projets nécessitant la mise en place d'un démonstrateur avant d'investir plus profondément le sujet de recherche.
- La temporalité de l'AAP peut aussi être questionnée. Il est frustrant de devoir attendre un an si la mauvaise évaluation du projet est basée sur une incompréhension dans le dossier. Il pourrait être pertinent de mettre en place une session de rattrapage pour les projets presque matures et des possibilités d'échanges accrues entre experts et porteurs.

CONCLUSION

Ainsi, de nombreuses réflexions et améliorations doivent être envisagées afin de permettre à l'ANR de regagner la confiance de l'ensemble des chercheurs. Le SNPTES se tient prêt à jouer son rôle et portera ses propositions pour que l'évaluation des projets progresse. Le SNPTES continuera également à exiger que notre recherche et notre enseignement supérieur soient financés à la hauteur des enjeux et problématiques. La LPR n'y répond que très partiellement !